

AXEL EXPERTISE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 80 000 €
Siège Social : 19 Avenue de la Fontenelle 88100 SAINT-DIE
RCS EPINAL 419 772 397

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 JANVIER 2012**

L'an deux mil douze,

Le 28 janvier,

A 11 heures,

Les associés de la Société AXEL EXPERTISE, société à responsabilité limitée au capital de 80 000 €, divisé en 4 000 parts de 20 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social : 19 Avenue de la Fontenelle 88100 SAINT-DIE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Xavier LABURTHE, propriétaire de 3 598 parts sociales
- Madame Christine LABURTHE, propriétaire de 400 parts sociales
- Monsieur Sébastien LABURTHE, propriétaire de 2 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier LABURTHE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Donation de parts sociales,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

xl

el

Sc

x_1 a $5L$

- **Madame Christine LABURTHER**,
titulaire de **SOIXANTE QUINZE (75)** parts sociales
numérotées de 3.926 à 4.000 ci, 75 parts

Soit un total de QUATRE MILLE PARTS 4.000 parts
composant l'intégralité du capital social

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

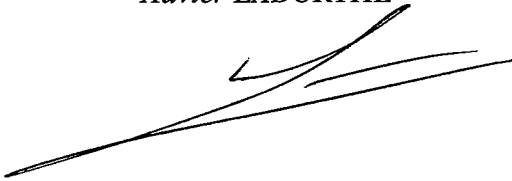
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés.

Xavier LABURTHER



Christine LABURTHER



Sébastien LABURTHER

